

CONTRAT DE RELANCE

DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE COHÉSION TERRITORIALE



Diagnostic de territoire Mars 2021



PREAMBULE METHODOLOGIQUE

Le cadre réglementaire

Par circulaire du 20 novembre 2020, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La méthode et le calendrier d'élaboration du diagnostic de territoire

Le diagnostic du territoire du Grand Périgueux est établi à partir du croisement des divers diagnostics récemment conduits sur le territoire, et complété des données récentes issues (cf. ci-contre) qui ont servi de socle au présent diagnostic.

Par ailleurs, des fiches diagnostic thématiques ont été élaborées par les référents techniques du Grand Périgueux et leur réseau partenarial, puis croisées avec la lecture du territoire des élus du Grand périgueux en charge des compétences concernées et les services de l'Etat.

L'élaboration du diagnostic de territoire a été conduite en février et mars 2021.

SOMMAIRE ACTIVITES ECONOMIQUES

- 1. LE GRAND PERIGUEUX : UN MOTEUR ECONOMIQUE ET D'EMPLOI
- 2. L'OFFRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES
- 3. DES ACTIVITES COMMERCIALES ET DE SERVICES IMPORTANTES ET DIVERSIFIEES
- 4. UNE PLACE CROISSANTE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DES TIERS-LIEUX
- 5. LE TOURISME : UN ATOUT CONSIDERABLE
- 6. DES ACTIVITES AGRICOLES ET SYLVICOLES FRAGILES

Les thématiques explorées

Le présent diagnostic de territoire est organisé en sept parties, chacune détaillant la situation du territoire relative aux domaines suivants :

- 1. La démographie
- 2. Les inégalités sociales et territoriales
- 3. Les activités économiques
- 4. L'habitat
- 5. Les mobilités et les déplacements
- 6. Les équipements et les services publics
- 7. L'environnement et la vulnérabilité du territoire au changement climatique

PRINCIPALES SOURCES MOBILISEES

Capitalisation des diagnostics existants :

- Contrat de ruralité (2017),
- Evaluation à mi-parcours du contrat de ville (2018),
- Action Cœur de Ville ORT (2019),
- Schéma de COhérence Territoriale échelle Pays de l'Isle en Périgord
- Schéma départemental d'Accessibilité Aux Services Publics décliné par EPCI Conseil Départemental (2017)
- Programme Local de l'Habitat Durable (2017),
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (2019),
- Plan Climat Air Energie Territorial (2019)
- Schéma cyclable Grand Périgueux DéVELOppement (2018)
- L'ESS en Nouvelle Aquitaine, une économie de la transition écologique et énergétique (CRESS NA 2019)
- Schéma touristique In Extenso 2018
- Etude DYNACOM 2019
- Etude de stratégie commerciale Metropolis 2019

Actualisation des données de connaissance du territoire

- Etude de prospective population FORS 2019
- Profil croisé de territoire ANTEA 2019
- Données SIGENA-DREAL
- Données SDE 24/AREC
- Données Occupation Parc Social AROSHA
- Données INSEE RGP 2020
- Rapports d'activités CAGP 2014-2019
- Rapport d'activités Université 2020
- Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2020.
 Observatoire national de l'ESS
- L'ESS en Nouvelle Aquitaine, une économie de la transition écologique et énergétique (CRESS NA 2019)
- Rapport annuel de la gestion des déchets 2019
- Panorama des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine Coopérative des tiers-lieux NA 2019



1. LE GRAND PERIGUEUX : UN MOTEUR ECONOMIQUE ET D'EMPLOI

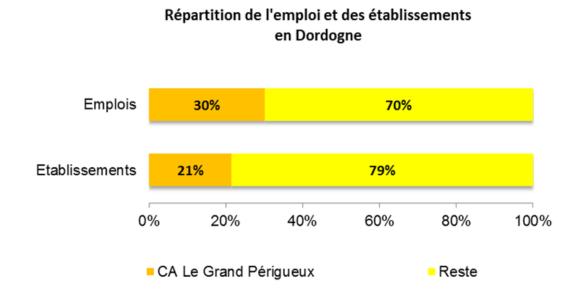
Situé au cœur du département de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux en est également son principal pôle démographique, administratif et économique.

Le territoire est par ailleurs un nœud de communication, en Dordogne et dans l'est de la Nouvelle Aquitaine, notamment ferroviaire et autoroutier (A89/ axe Bordeaux-Lyon), ainsi que sur l'axe Bordeaux-Limoges.

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux se trouve également au carrefour de deux dynamiques territoriales, avec d'une part Bordeaux Métropole et le littoral Atlantique, et de l'autre, un arc de villes moyennes qui englobe Agen, Pau, Limoges et Brive.

Le territoire du Grand Périgueux concentre 45.220 emplois et 7 018 entreprises, soit 78% des emplois du Pays de l'Isle en Périgord (72% des établissements), et 30% des emplois de Dordogne (21% des emplois départementaux).

Cette concentration des emplois et des établissements traduit l'attractivité du Grand Périgueux sur une partie majeure du département de la Dordogne.



A noter un tissu économique local composé à 94% de petites entreprises ayant moins de 10 salariés (dont 50% sans salariés), donc non soumises aux décisions des grands groupes.

La grande majorité des établissements présents sur l'agglomération Périgourdine ont plus de 10 ans (39,8%), suivis par ceux qui sont âgés de 1 à 5 ans (36,5%). Les établissements de moins d'un an représentent eux 9,2% de l'ensemble, traduisant une attractivité économique relativement importante de l'agglomération.

La dynamique des entreprises

En 2020, Le Grand Périgueux compte 1 203 créations d'entreprises sur 4 291 en Dordogne, soit 28% du total. Près de 78% d'entre elles sont des entreprises individuelles (81% En Dordogne).

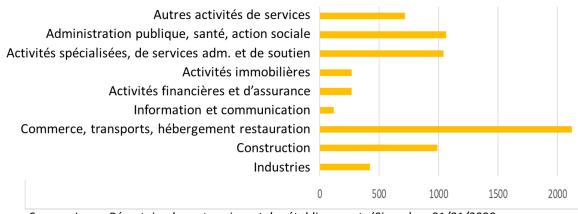




Après une période chaotique jusqu'en 2017, la croissance est forte depuis trois ans. Tous les départements de la région profitent de cet essor. L'évolution du nombre de créations d'entreprises est particulièrement importante en Dordogne (+ 26 %), dans la Creuse (+ 23 %), les Landes (+ 23 %) et le Lot-et-Garonne (+ 21 %).

Ce constat est encourageant pour l'économie locale. Néanmoins les impacts de la crise sanitaire devront être attentivement suivis sur les cinq prochaines années, tant sur la survie de ces nouvelles entreprises que sur le maintien des entreprises existantes.

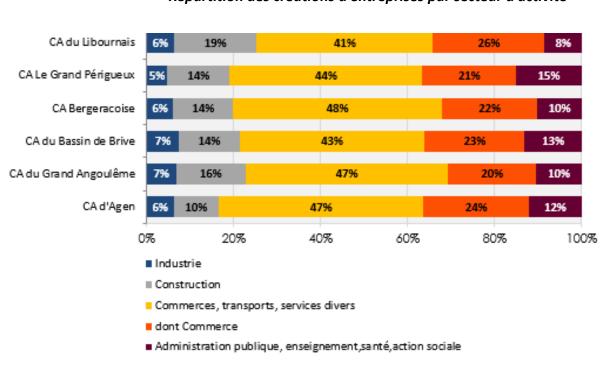
Nombre d'unités légales au 31 décembre 2018 par secteur d'activités



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) au 01/01/2020

On constate cependant que les 5 ans d'activités marquent un palier important dans la vie des entreprises du territoire, avec un stock d'établissements âgés de 6 à 9 ans qui représente seulement 14,6% de l'ensemble.

Par rapport à d'autres agglomérations de la région, le Grand Périgueux se démarque par le taux le plus élevé de création d'entreprises dans les services non-marchands, avec 15,1% contre 8,1% pour la Communauté d'Agglomération de Libourne par exemple. À l'inverse, la part des créations d'entreprises dans le secteur industriel est inférieure aux autres agglomérations, avec seulement 4,8% pour le Grand Périgueux contre 7,4% à Brive.



Répartition des créations d'entreprises par secteur d'activité

Les entreprises du Grand Périgueux semblent plus fragiles et survivre moins longtemps (60% à 3 ans et 30 % à 5 ans) que celles de certains territoires. Le développement de la culture entrepreneuriale (et de l'accompagnement public de ces TTPE, par des outils économiques adaptés) est certainement un facteur à développer, pour atténuer cette tendance.

En effet, les entreprises créées sur les agglomérations d'Agen, du Grand Angoulême et du Libournais ont une durée de vie à 3 ans qui reste dans la moyenne régionale et nationale (autour de 64-65%).

À 5 ans de survie, les entreprises du Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive apparaissent comme les plus durables et pérennes.

Dans le domaine de l'industrie (notamment agroalimentaire), du commerce, des services et du BTP, le Grand Périgueux recense quelques « poids lourds » (sur le plan des effectifs salariés comme du chiffre d'affaire) : Fromarsac à Marsac-sur-l'Isle, Sobeval, Vals, Doulmen SA Transport à Boulazac-Isle-Manoire, Trelidis, Garage Moderne Serreau, Sarda à Trélissac, Somatherm ou Crown à Périgueux...

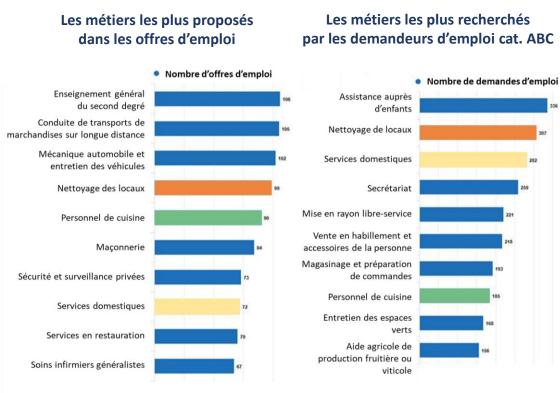
Cette liste démontre le caractère « ouvert » et plurithématique de l'écosystème périgourdin, qui n'est pas, comme d'autres bassins d'emplois, dépendant d'une mono-activité, d'une entreprise majeure ou d'une filière dominante.

LA DYNAMIQUE DU MARCHE DE L'EMPLOI

Fin décembre 2020 le taux de chômage dans le Grand Périgueux s'élevait à 8,4 % (source : Pole Emploi). Cela représente 8 770 demandeurs d'emploi (catégories A,B et C ; c'est à dire les personnes sans emploi ou avec une activité réduite).

En face, les intentions de recrutement des entreprises pour 2020 s'élevaient à 3.900 personnes environ (Besoins en Main d'Œuvre : source Pole Emploi).

Or, on constate que les métiers proposés par les entreprises ne correspondent pas à ceux recherchés par les demandeurs d'emploi. Cela pose la question d'une mise en adéquation entre les aspirations et les profils des demandeurs d'emploi et les attentes des entreprises (dans le savoir-être et le savoir faire) en lien avec les organismes d'insertion et de formation.



Sources Pôle emploi 2020 – Observatoire de la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux

De plus, Pôle emploi n'enregistre qu'entre 25 et 30 % des offres d'emploi, le reste passant par les annonces sur les réseaux sociaux, les candidatures spontanées et le bouche à oreille. L'effort doit donc se porter sur :

- la mise en valeur de certains métiers ou secteurs d'activités économiques peu attractifs, afin de donner envie à des personnes de se réorienter professionnellement
- L'offre de formations permettant ces mutations.
- l'accompagnement de certains demandeurs d'emploi dès 16 ans afin de lever des freins à l'emploi (savoir-être, mobilité, garde d'enfants, santé, maîtrise de la langue...), via la Maison de l'emploi et la Mission locale du territoire.

2. L'OFFRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La communauté d'agglomération Le Grand Périgueux gère aujourd'hui 26 parcs économiques représentant 500 hectares, sur lesquels demeurent 42 hectares à commercialiser (dont 27 ha déjà « réservés »), mais sur des parcelles disséminées et de faible superficie d'un seul tenant (voir carte ci-après).

Elle dispose également d'une pépinière d'entreprises Cap@cités située sur Cré@vallée Nord qui accompagne 4 TPE et 3 associations, soit un total de 32 emplois).



Un potentiel foncier réduit face à la réglementation

La moyenne annuelle de vente de terrains économiques de 1996 à 2013 a été soutenue avec 7,7 hectares (sources CA du Grand Périgueux). Ce rythme a connu un net ralentissement ces dernières années avec la raréfaction d'espaces économiques aménagés disponibles.

Ces zones d'activités économiques (ZAE), principalement mixtes (industries, commerces, artisanats, services), issues de différentes générations d'aménagement, présentent une hétérogénéité qualitative et fonctionnelle, et, au final, une quasi saturation économique foncière.

Par ailleurs, certains sites (Cré@vallée Nord et Sud, Périouest, Rampinsolle, Borie Porte, ...) constituent des entrées et « marqueurs » d'agglomération, sur le plan géographique et visuel, avec une hétérogénéité fonctionnelle et qualitative.

L'intégration qualitative des parcs d'activités

La majorité des zones économiques est située sur le cœur urbain de l'agglomération et le long des axes majeurs de communication/pénétration de celle-ci (A 89, D 710, D 6089, RN 21, ...):

- À l'Ouest sur Marsac-sur-l'Isle et Chancelade, Périouest est une zone mixte (commerces, services, artisanat, petite industrie) occupant 100 hectares (auxquels s'ajoute le site du parc des expositions de Périgueux, géré par la CCI)
- À l'Est les 8 zones mixtes (commerce, artisanat, industrie, services, ...) de Boulazac-Isle-Manoire (zone industrielle, Grand Font, Landry, Sicogros...) totalisent 369 hectares et celles de Trélissac couvrent environ 100 hectares (public/privé)
- Au Sud, autour de Coulounieix-Chamiers et Sanilhac (zones assez proches, voire visibles de l'A 89), les zones Cré@ Vallée Nord (services, tertiaire et commerciale marginalement), l'extension de Cré@ Vallée Est, Cré@ Vallée Sud (davantage commerciale) et Rampinsole (zone mixte) occupent, au total, 110 hectares.

En milieu péri-urbain ou rural, outres quelques petits sites économiques disséminés, (Coursac, Champcevinel, Annesse-et-Beaulieu, Agonac, ...) il convient de noter la présence de deux espaces économiques :

- L'un à Vergt de 6 hectares (ZAE Pré de Fit, avec des entreprises et coopératives d'exploitation de la fraise)
- Et l'autre à La Douze (ZAE les Pradelles), de 25 hectares, située le long de la D 710.

Un double enjeu a du être relevé par l'agglomération du Grand Périgueux sur ce sujet qui impacte le cadre et les priorités d'intervention :

- Quantitatif, du fait de la raréfaction du foncier économique disponible et opérationnel. Ceci a nécessité, dans le cadre du PLUI un ciblage précis de terrains, accessibles, visibles, sans contraintes excessives (topographie, inondabilité...) d'une superficie assez conséquente et dont la valeur agricole n'apparaissait pas rédhibitoire.
- Qualitatif, avec une nécessité de requalification et de densification (voire de mutation) des zones existantes (signalétique à réguler et à maitriser, intégration environnementale, de qualité).

3. DES ACTIVITES COMMERCIALES ET DE SERVICES IMPORTANTES ET DIVERSIFIEES

L'agglomération possède une densité commerciale importante et diversifiée, tant géographiquement que typologiquement (Marsac/Chancelade, à l'ouest, avec Périouest, Boulazac Isle Manoire et Trélissac à l'est, Sanilhac au sud ainsi que Périgueux centre) qui représente 35% du chiffre d'affaires du département.

La densité des surfaces commerciales de plus de 300 m² est ainsi plus élevée sur l'agglomération (185.000 m²) qu'à Brive ou Angoulême (170.000 m²). Ces surfaces commerciales sont à la fois anciennes (Péri-ouest) et plus récentes (Trélissac/Boulazac), destinées à la grande distribution en entrées Est et Ouest du territoire.

Toutefois, le centre-ville de Périgueux ne représente lui, que 17% du CA commercial de l'agglomération, contre 23 à 25% en moyenne dans les agglomérations comparables.

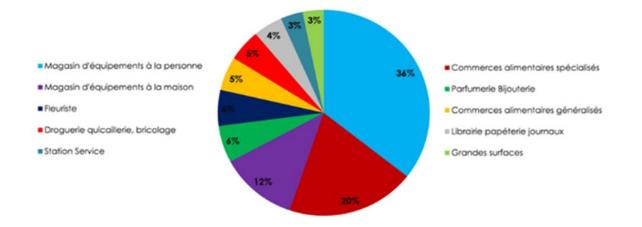
Malgré quelque « points relais » commerciaux de proximité, à l'exemple de Vergt, les communes rurales du Grand Périgueux sont majoritairement sous influence commerciale de l'agglomération, comme le démontre la carte ci-contre.

La zone de chalandise non alimentaire autour de l'agglomération de Périgueux, regroupe 71 000 ménages soit près de 150 000 habitants, et se diffuse, au-delà des zones rurales, sur la Vallée de l'Isle et une partie du département de la Dordogne (à l'est avec Brive et Sarlat et au sud-ouest, avec Bergerac).

Le taux d'évasion commerciale est donc assez limité, estimé, en 2013, à 108 millions d'euros, centré sur l'équipement de la personne et sur celui de la maison.

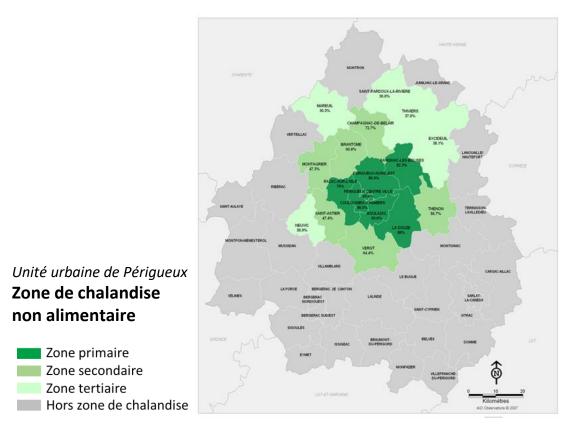
La majorité des commerces recensés sur le Grand Périgueux relèvent du secteur de l'équipement de la personne (36%), puis les commerces alimentaires spécialisés (20%) et les magasins d'équipement à la maison (12%). Ces trois catégories représentent environ les deux tiers des commerces présents sur le territoire intercommunal.

Répartition des services marchands sur le Grand Périgueux



La ville de Périgueux concentre 48% des commerces de l'agglomération, soit 298 établissements. L'offre commerciale est également organisée autour de trois pôles intermédiaires que sont Trélissac (11,8%), Boulazac Isle Manoire (10,6%) et Marsac sur l'Isle/Chancelade (10,6%).

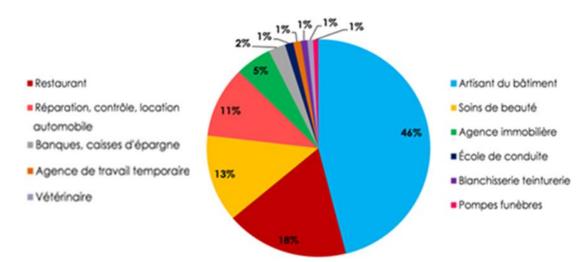
Trois autres communes jouent le rôle de pôle relais en matière commerciale, avec notamment Coulounieix-Chamiers (3.4%), Sanilhac (2.9%) et Vergt (2.4%).



On notera un taux moyen d'équipement très élevé (242 services et commerces pour 1.000 hab. en 2017, contre 132 sur les communautés de Limoges et d'Angoulême).

L'offre de services aux particuliers

En ce qui concerne les services marchands, les artisans du bâtiment représentent près de la moitié (46%) de l'ensemble, suivis par les secteurs de la restauration (18%), des soins du corps et de beauté (13%) et de la réparation-contrôle-location automobile (11%).



La ville de Périgueux polarise la plupart des services (37%), suivie par les communes urbaines périphériques : Boulazac Isle Manoire (10.1%), Trélissac (6.2%), Coulounieix-Chamiers (5.7%), Sanilhac (5.3%) et Marsacsur-L'isle (4.5%). La densité de services marchands est moindre sur le Grand Périgueux par rapport à la moyenne départementale, avec respectivement 184 et 214 pour 10.000 habitants. Cependant, le taux d'équipement commercial, est lui, sensiblement supérieur aux moyennes départementale et régionale.

Ce constat traduit la concentration de grandes surfaces commerciales sur le territoire du Grand Périgueux.

4. UNE PLACE CROISSANTE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DES TIERS-LIEUX

Un secteur de l'ESS très représenté sur certaines activités

L'économie sociale et solidaire a un poids économique non négligeable en Dordogne, avec près de 13.000 salariés. Mais les entreprises de ce secteur économique souffrent d'un manque de visibilité sur le territoire. Si le Grand Périgueux ne dispose pas d'une réelle politique publique de soutien à l'ESS, pour autant, un conseiller communautaire est délégué sur cette question et un 1^{er} régime d'aides a été mis en place en 2018 en lien direct avec le niveau régional (SRDEII).

Selon les dernières données INSEE 2017 disponibles auprès de la CRESS Nouvelle Aquitaine, on recense 430 structures employeuses de l'économie sociale et solidaire sur le Grand Périgueux représentant 3.797 salariés (10% de l'emploi salarié du territoire). Elles sont un peu en baisse au regard des données 2016 (461 structures).

Elles ont des statuts peu variés sur le territoire, en grande majorité associatif (96%). Loin derrière on trouve les SCOP, coopératives, groupements employeurs (3%), les banques d'utilité sociale et fondations (0,2%) et les coopératives & mutuelles assurances santé (0,4%).





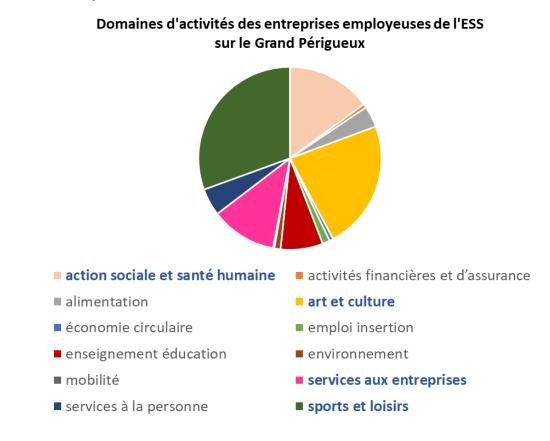
Source : Fichier des entreprises employeuses de l'ESS INSEE base SIRENE Données 2014, 2015 et 2016 — CRESS NA juin 2020

Les tiers-lieux, lieux hybrides d'émergence assez récente

On recense 16 tiers-lieux en Dordogne en 2020, dont 5 sur le Grand Périgueux (Café Lib' à Bourrou, Escale numérique et H24 à Périgueux, espace de travail collaboratif à Val de Louyre et Caudeau et à la pépinière Cap@cité) et 4 autres en émergence.

90% des tiers-lieux mettent à disposition, au delà de des espaces de travail, d'autres offres plus ou moins organisées et/ou professionnalisées qui constituent leur valeur ajoutée et leur ancrage local. La formation, l'inclusion numérique et l'offre culturelle et artistique représentent leurs plus grands champs d'activités, avec une faible lucrativité qui pèse sur leur modèle économique.

Il est à noter la mise en place en 2020 d'un réseau des Tiers-Lieux Périgordins, en lien avec la Coopérative des tiers-lieux de Nouvelle Aquitaine et La Fabrique de Territoire du Grand Périgueux. Les entreprises de l'ESS du Grand Périgueux interviennent surtout dans les domaines d'activités du sport et des loisirs (31%), de l'art et de la culture (23%), de l'action sociale et de la santé humaine (15%), ainsi que dans les services aux entreprises (12%) par des activités administratives, professionnelles ou scientifiques.



Des marges de progression dans les domaines d'avenir

En revanche, contrairement à d'autres territoires de Nouvelle Aquitaine, on notera *la sous-représentation* des domaines d'activités en lien avec :

- la transition écologique et énergétique (alimentation durable, approvisionnement, économie circulaire/déchets, mobilité sociale) qui représente seulement 7%,
- les services à la personne (5%), certainement corrélé au bon niveau de services publics locaux
- les activités financières et d'assurance (banques coopératives, mutuelles) à 1%.

Il est important de noter qu'un grand nombre d'associations et de collectifs *non employeurs* relèvent de ce champ économique et ne sont pas ici comptabilisées, bien qu'ayant un rôle important dans le dynamisme économique, le lien social, l'innovation sociale.

Par ailleurs depuis 3 ans, les programmes pédagogiques de l'IUT Gestion urbaine et du Lycée agricole en lien avec l'Université bordeaux Montaigne intègrent l'ESS. Ainsi, un module de formation est inclus dans le cursus de la Licence Pro Valorisation Animation Médiation des Territoires Ruraux afin de sensibiliser les étudiants à la capacité d'innovation sociale des divers acteurs de l'ESS dans l'adaptation des territoires aux nouveaux enjeux environnementaux : Recycleries, Education à l'Environnement, Tiers lieux, structures d'insertion sociale, bureau d'étude coopératif, etc.

5. LE TOURISME : UN ATOUT CONSIDERABLE

Une visibilité importante favorisant l'attractivité touristique du territoire

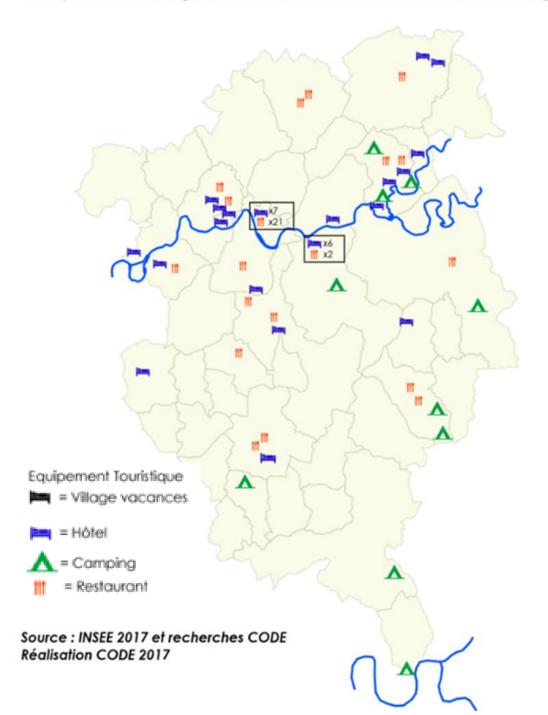
Le Grand Périgueux, au sein d'un département touristiquement très attractif (1,1 milliards de CA et 17 millions de nuitées en 2019) voit augmenter le poids économique du tourisme dans son écosystème (300 000 touristes à Périgueux /an) Ce secteur représente en 2012 près de 10% des revenus entrant, ainsi que 2,7 % des emplois totaux et 3,2% de la valeur ajoutée du territoire, avec une marge de progression très importante.

Le territoire dispose de capacités d'accueil et de découverte (chemins de randonnées) à la fois situées le long de la rivière et sur le cœur urbain, d'une part, ainsi que des hébergements, notamment sous forme de camping en milieu rural, d'autre part.

Le Grand Périgueux bénéficie également d'une diversité de sites touristiques, autant patrimoniaux que naturels, conférant à l'agglomération une véritable attractivité en la matière.

La réalisation de projets et réalisations en cours : abbaye de Chancelade, Sîlot, Chai de lardimalie, centre national du maquis, aménagement urbain de reconquête des bords de l'Isle, etc. permettra de diversifier l'offre touristique.

Principale offre d'hébergement et de restauration sur le territoire du Grand Périgueux.



Cependant, la structuration de l'image du Grand Périgueux comme marque territoriale reste encore à faire, ainsi que la mise en relation des différents sites touristiques entre eux sur le territoire. La gamme des proposition et le niveau qualitatif des capacités d'accueil, d'hébergement et de restauration doivent s'élever, s'optimiser et se diversifier, sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux, pour répondre à l'évolution de la demande et aux enjeux économiques du territoire.

Une offre en hébergement variée

Les données sur l'offre en hébergement proviennent des source INSEE 2019 et du traitement des données de taxes de séjour du Grand Périgueux.

Quantitativement, l'offre d'hébergements est assez variée, quoiqu'en nombre assez restreint, comparativement à d'autres territoires touristiques, y compris en Dordogne (Sarladais, Vallée de l'homme, ...).

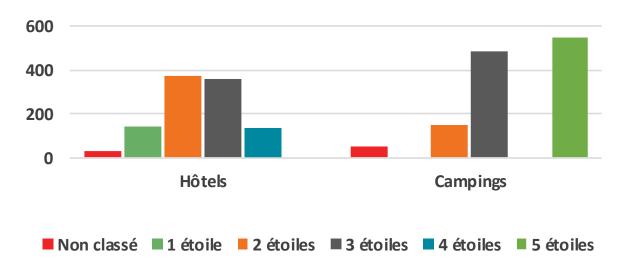
Le Grand Périgueux compte un total de 665 hébergements touristiques pour un total de 9986 lits, très majoritairement concentrés sur les communes de Boulazac Isle Manoire (1927 lits), Périgueux (855 lits) et Val de Louyre et Caudeau (775 lits). Les retombées économiques de ces hébergements marchands s'élèvent à 41,6 M€ en 2019 pour 621 697 nuitées. Le secteur non marchand (résidences secondaires et principales) représente quant à lui 40,4 M€ pour 1 350 584 nuitées la même année. Les Meublés composent la grande majorité des hébergements (403), suivis des Chambres d'Hôtes (66), des Hôtels restaurants (18). Les campings classés offrent la plus grande capacité d'accueil (2 569 lits), suivis des meublés (2 339 lits), puis des hôtels (1 065 lits) et des hôtels-restaurants (981 lits).

Hôtels 988 chambres 31	Campings 1187 emplacements 11	Auberges de jeunesse 0
Villages vacances 50 unités	Résidences de tourisme	Information tourisme
d'hébergement		

Source: INSEE 2019

Qualitativement, celle-ci se situe majoritairement sur des créneaux de « moyenne gamme », voire basse (notamment pour les hôtels) appelant, dans les années à venir, une élévation générale de la qualité et des prestations offertes, notamment pour cibler une clientèle (loisirs, affaires, etc.) à pouvoir d'achat et capacités de consommation locales plus élevés.

Il manque une offre d'hébergement haut de gamme avec moins de 20% de l'offre en hôtels 3 et 4 étoiles.

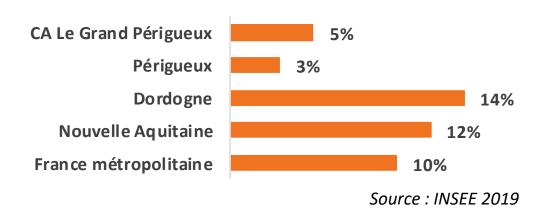


Des outils au service de l'attractivité du territoire

Le territoire du Grand Périgueux a structuré ses outils pour développer son attractivité touristique :

- Un Office de Tourisme Intercommunal, classé en catégorie 1 avec la marque qualité Tourisme
- Des partenariat développés avec les socioprofessionnels mettant en exergue leurs besoins des formations ou d'accompagnements
- Un Schéma Local de Développement Touristique 2018-2027 avec 3 axes forts : viser ensemble l'excellence/développer, révéler et mettre en scène l'offre touristique/fédérer les acteurs autour d'un projet partagé
- Un Appel à projet Grand Périgueux « développement touristique » avec des critères qualitatifs forts : conformité avec les thématiques retenues au Schéma local de développement touristique en lien avec la gastronomie, le patrimoine, l'itinérance douce, la pleine nature...), responsabilité environnementale (matériaux, approvisionnement et achats, labels ou normes de qualité environnementale, consommation énergétique)
- Un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) qui intègre la dimension touristique

Les 2409 résidences secondaires représentent une faible part sur le territoire (5%) comparativement au département, à la région et à la France.



De même, le potentiel pour tourisme d'affaires est significatif et concentré sur 5 équipements pouvant accueillir jusqu'à 6 500 personnes, mais reste à développer.

Une richesse patrimoniale reconnue et pour une grande partie labellisée

La Cathédrale Saint-Front est reconnue Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France. Périgueux est labellisée Ville d'art et d'histoire et deux agréments stations de Tourisme ont été attribués à Boulazac et Périgueux

Le Patrimoine bâti remarquable est mis en exergue par l'existence d'un Plan Permanent du Secteur Sauvegardé et de Mise en Valeur à Périgueux dans le secteur médiéval (en cours de modification).

Il existe depuis 2010 une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine dans le quartier antique. Un parcours gallo-romain a été récemment mis en place avec l'aménagement en cours de 3 premières étapes : Tour de Vésone, jardins des arènes, et remparts.

L'inscription de 44 édifices protégés au titre des Monuments Historiques à Périgueux et plus d'une quarantaine sur le territoire du Grand Périgueux avec l'existence d'un patrimoine rural et vernaculaire constituent autant d'atouts qui maillent le territoire, ponctué de châteaux, abbayes et jardins dont un avec le label Jardin Remarquable.

De même, la présence de musées labellisés «Musée de France» : Vésunna, Musée d'art et d'archéologie du Périgord, musée militaire, sont des atouts considérables dans l'offre existante.

Une offre touristique misant sur la tradition gastronomique et le cadre de vie du territoire

Plusieurs éléments sont à noter :

- La présence d'une offre touristique misant sur la tradition gastronomique du territoire (ex. Écomusée de la Truffe à Sorges, marchés et produits du terroir de qualité et attractifs et des restaurants de qualité)
- Une Vélo route Voie Verte (VVV) et une offre de loisirs variée : pêche, canoë, baignade, randonnées pédestres, parc de loisirs...
- L'aménagement site de loisirs de Neufont en lien avec l'appel à projets de l'ADEME sur le Tourisme Durable (restaurant durable + Ecolabel européen hébergement touristique)
- Des évènements d'envergure extra-départementale comme MIMOS, SINFONIA, ou le Salon du Livre Gourmand

Le tourisme durable, un enjeu d'avenir

Le Grand Périgueux cherche à s'orienter vers un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil.

L'élaboration d'une charte Eco-tourisme est envisagée et permettrait d'impliquer les acteurs publics et privés ensemble pour un tourisme durable, de préserver et transmettre le patrimoine aux générations futures, de tendre vers un tourisme durable où l'environnement, la solidarité et le progrès sont des valeurs fondamentales.

L'inscription dans une stratégie globale de développement touristique « durable » serait une réponse aux besoins :

- Des professionnels déjà sensibilisés au tourisme durable et ayant déjà avancé vers des certifications,
- De la clientèle : le grand public de plus en plus sensible à la prise en compte de l'environnement dans l'offre et aux liens entre patrimoine et nouveaux usages numériques,
- Du territoire : fédération des efforts autour d'engagements communs pour confirmer le positionnement du Grand Périgueux comme destination engagée dans le tourisme durable

Cyclotourisme, la découverte à son propre rythme

Des potentialités en matière touristique et notamment de cyclotourisme à développer, en raison notamment de la rupture de la V90 en cœur d'agglomération. Le cyclotourisme est un levier intéressant à développer sur le plan de l'économie touristique sachant que le panier moyen d'un cyclotouriste est de 80 € par jour contre 55€ pour un touriste classique. Globalement, il reste à explorer le développement ;

- d'une offre de location de vélo, le long de la véloroute voie verte
- D'une offre d'hébergements insolites ou d'itinérance (1/4 de la capacité hôtelière de la Dordogne est concentrée sur Périgueux et aucune auberge de jeunesse sur le territoire)
- De circuits en voiture, vélo, pédestre, etc. à visée de promotion du patrimoine matériel et immatériel, bâti et naturel.

De manière générale en France, les tendances sont à des séjours moins longs, moins anticipés et pour une période touristique plus étalée dans le temps, bien que toujours concentrée en été.

Tourisme et loisirs aquatiques

Le tourisme et la pratique d'activités nautiques est un enjeu fort sur le bassin Isle Dronne.

La fréquentation touristique devrait se maintenir à moyen terme et il y a une forte volonté locale, de la part des collectivités notamment, de développer la baignade par l'aménagement de plages en bordure de rivière (axe Dronne, Communauté d'Agglomération de Périgueux sur l'Isle) mais aussi de favoriser la pratique du canoë et des activités estivales en lien avec un projet Cité fluviale.

Le travail conduit en partenariat avec le Département de la Dordogne dans le cadre de « Rivières propres » permettra une intervention ciblée sur l'amélioration de la qualité de l'Isle, facilitée par la création en 2020 du Syndicat « Eau cœur du Périgord ».

L'agrotourisme

Cette forme de tourisme durable dans les milieux agricoles se pratique de plusieurs façons : hébergement en chambre d'hôtes, visite de la propriété, dégustation des produits du terroir. Son but est de faciliter la rencontre avec le producteur et pérenniser leur activité en leur permettant de se diversifier.



Source : TNS-SOFRES Protourisme / Enquête clientèles quali et quanti 2012

Des circuits sont à réfléchir en s'appuyant sur les ressources locales, notamment dans le cadre du Programme « Je visite ce que je mange » porté par le CRT, la Chambre d'Agriculture, l'agence de l'Alimentation Nouvelle Aquitaine.

6. DES ACTIVITES AGRICOLES ET SYLVICOLES FRAGILES

Le territoire du Grand Périgueux est marqué par une identité rurale pour partie avec des paysages agricoles et forestiers qui constituent des facteurs d'attractivité associés à la notion de « qualité de vie ».

Mais des fragilités anciennes sont repérées et tendent à s'accroître, selon les diagnostics agricole et forestier réalisés par la Chambre d'Agriculture Dordogne et le Centre Régional de la Propriété Forestière en Mai 2017.

L'économie agricole face à la baisse des surfaces utilisées et des exploitations

Depuis 1988 la SAU (Surface Agricole Utile) est en diminution constante sur le territoire, passant de 33 013 hectares en 1988 à 28 235 hectares en 2010 selon le Recensement Général Agricole. Cette diminution de la surface agricole utile est souvent liée à une autre utilisation que l'agriculture.

Les productions sont diversifiées mais regroupées en 2 catégories principales, faisant ainsi l'esquisse des grands traits paysagers du territoire :

- Les grandes cultures (céréales, tournesol...), qui représentent 42% des productions de ce type ; c'est le maïs grain et ensilage qui est le plus cultivé, dédié à l'alimentation du bétail ;
- Les petits fruits, et particulièrement la fraisiculture concentrée sur le Pays Vernois (40%).
- D'autres typologies sont recensées : la nuciculture (6%), les vergers se situant principalement sur les communes situées dans l'aire AOC « Noix du Périgord », comme Cendrieux, Grun Bordas, Sorges ou encore Savignac-les-Églises), le maraichage (5%), l'arboriculture fruitière (5%), l'horticulture (1%) et les plantes médicinales (1%).

La répartition des surfaces agricoles utilisées (12 030 ha) montre une prédominance **des prairies** (permanentes et temporaires en vert sur la carte), notamment sur une partie sud-ouest du territoire due à la présence de l'élevage. Le maïs (grain ou ensilage en rouge sur la carte), arrive en second avec 3780 ha, principalement dédié à l'alimentation du bétail. En revanche, les vergers (noyers) ont une présence modérée de 196 hectares.

63 % des exploitations ont pour dominantes une **activité d'élevage**. L'élevage bovin constitue un pivot principal de l'économie agricole (42 % des exploitations du territoire, avec une nette concentration du cheptel au Sud-Ouest de l'agglomération.

Les palmipèdes gras, avec 17 %, sont également bien représentés et localisés sur le même secteur, puis les élevages de bovins lait, avec 8% des exploitations agricoles.

On comptait en 2010, 50 éleveurs laitiers, ils ne sont plus, aujourd'hui, que 38 sur le territoire du Grand Périgueux.

Terres arables hors périmètres d'irrigation Vergers et petits fruits Prairies Prairies

Cartographie des milieux agricoles du territoire

source : © Agence Européenne de l'Environnement (BD Corine Land Cover 2018),

Systèmes culturaux et parcellaires complexes

 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par

des espaces naturels importants

542 exploitations agricoles ont été recensées en 2016 et la diminution du nombre d'exploitations est importante : 980 exploitations ont disparu en 28 ans soit, en moyenne, 35 par an.

Cette diminution est plus importante sur le territoire du Grand Périgueux qu'en moyenne dans le département (-35% contre -26% sur 28 ans). Les exploitations agricoles sont aujourd'hui concentrées sur Sorges, Mensignac, Vergt et plus particulièrement Cendrieux, Lacropte et La Douze qui possèdent chacune plus de 30 exploitations.

De plus, 58% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans. Ceci laisse supposer que la diminution du nombre d'exploitation va encore s'accélérer dans les 5 prochaines années.

Les espaces indispensables à l'activité agricole

Les surfaces d'épandage des effluents agricoles sont indispensables au maintien de l'élevage.

Le contexte est variable d'une commune à l'autre et d'une exploitation à l'autre mais cette pression variable ne doit pas occulter une problématique qui reste sensible au regard des nouvelles exigences réglementaires. Rappelons que tout immeuble habituellement occupé par des tiers induit une interdiction d'épandage de 100 mètres autour de lui soit 3,5 hectares au maximum.

En effet, l'épandage d'effluents d'élevage sur les parcelles est encadré par une réglementation selon laquelle il doit se faire à une distance minimale des habitations (entre 0 et 100 mètres) selon la nature des déjections (fumiers, lisier, compost), selon la pratique utilisée par l'éleveur (enfouissement ou non, délai d'enfouissement...) et enfin selon le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation.

Les espaces agricoles ne doivent pas être segmentés, ceci afin de ne pas compromettre les flux de circulation (des troupeaux mais aussi des engins agricoles), et de préserver le potentiel de production de cette activité.

Ce sont plus de 4 500 ha de plans d'épandages identifiés sur le territoire de l'agglomération. Ce qui représente 4,5% de la surface totale et 16 % de la SAU.

Une économie sylvicole en expansion

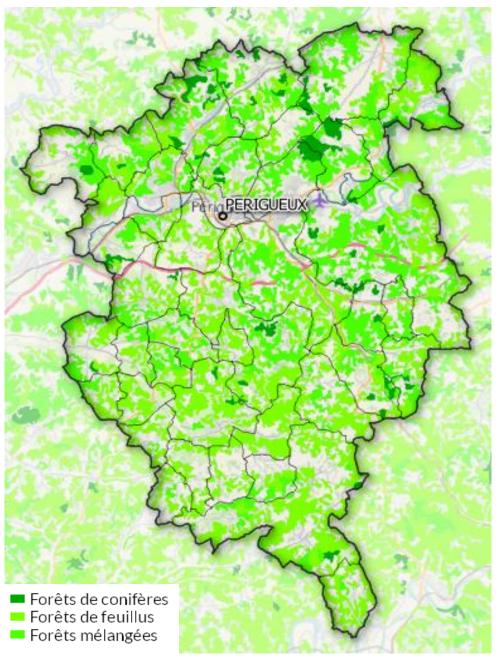
Le territoire de l'agglomération du Grand Périgueux présente une superficie forestière de 50 955 ha (soit 12% du département) et un taux de boisement de près de 50% (Source Etude Ressource Interbois Périgord – 2012). La protection des massifs forestiers est garantie d'abord par la gestion durable, elle-même définie et réglementée par le code forestier, tant pour les forêts privées que pour les forêts publiques. La politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts, et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable.

Le territoire du Grand Périgueux compte 431 documents de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion) représentant 6 407 ha soit près de 13% des surfaces boisées.

Les documents d'aménagement forestier des forêts domaniales et/ou des collectivités (Lanmary – 797 ha, forêt de La Motte – 55 ha, forêt communale de Boulazac – 90 ha et forêt Barade (St Antoine d'Auberoche) – 18 ha) représentent de l'ordre de 960ha.:

Les rôles joués par les écosystèmes forestiers sont multiples et variés.

Cartographie des milieux forestiers du territoire



source : © Agence Européenne de l'Environnement (BD Corine Land Cover 2018),

La forêt est un élément important du paysage, elle offre un lieu de vie pour de nombreuses espèces, elle est un lieu de détente pour la population. Elle joue un rôle essentiel dans l'écosystème global et elle fournit, de plus, une matière première renouvelable : le bois. Les fonctions classiques de la forêt sont la protection contre les risques naturels, la notion de biodiversité (fonction environnementale), la production de bois (fonction économique) et les diverses autres prestations en faveur de la collectivité (fonction sociale).

Sur le territoire du Grand Périgueux, comme en Dordogne, la filière Forêt Bois est relativement diversifiée avec un rôle socio-économique. 134 structures réparties comme suit y participent :

- 27 entreprises de type TPE/PME,
- 24 Entrepreneurs de Travaux Forestiers (bûcherons, débardeurs, élagueurs),
- 83 artisans travaillant le bois (menuisier, charpentier, ébéniste...)

Ce maillage d'entreprises à caractère familial irrigue le territoire et représente un important employeur de main d'œuvre. En effet, si l'on additionne les différents types d'entreprises, on estime de l'ordre de 300 à 350 emplois sur ce territoire plus ou moins liés à la filière Forêt Bois ce qui représente environ 10% des effectifs de la filière Forêt Bois Papier de la Dordogne.

6. DES ACTIVITES AGRICOLES ET SYLVICOLES A PROTEGER

L'alimentation durable, un enjeu économique, social et de santé

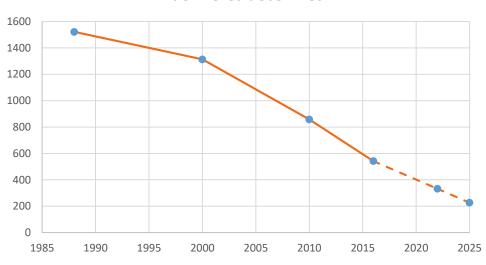
L'Agglomération du Grand Périgueux présente une situation agricole contrastée. En effet, l'activité agricole est une activité économique structurante pour ce territoire mais fait, nous l'avons vu, l'objet d'une dynamique plutôt défavorable avec un phénomène de déprise agricole prégnant qui signifie une diminution des surfaces agricoles exploitées sur le territoire de l'Agglomération. Outre l'activité d'élevage de bovins et de palmipèdes gras emblématiques, on constate que 5% de l'élevage relève de l'apiculture qui se développe généralement en complément d'une autre production comme la production de petits fruits par exemple puisque les abeilles permettent la pollinisation et la fructification. Concernant l'activité maraîchère, elle devient une activité prenant de plus en plus d'importance avec 5% des productions végétales qui s'effectuent en maraîchage en 2017.

Même si ce chiffre reste plutôt faible, il convient d'apprécier son développement et son importance révélée au cours des derniers mois avec la crise sanitaire touchant la France. Le maraîchage ayant permis de répondre en partie aux besoins des Français en matière d'alimentation de qualité, saine, de saison et locale. Il est ici question d'agriculture mais plus spécifiquement d'une agriculture favorisant le stockage carbone, la préservation de la qualité de l'eau, le respect du vivant mais aussi la protection des sols limitant ainsi les processus d'érosion, et procurant une valeur ajoutée au territoire du Grand Périgueux.

Le processus de déprise agricole

Depuis la fin des années 1980, le nombre d'exploitations est en constante baisse, et cette tendance s'aggrave ces dernières années. Bien que ce phénomène s'inscrive à l'ensemble du département de la Dordogne, le territoire du Grand Périgueux est plus durement touché par ce phénomène. Ainsi, en 2018, il y a eu 150 installations pour 249 cessations au niveau départemental. Pour le Grand Périgueux, la diminution du nombre d'exploitations est plus élevée avec une baisse de 35% du nombre d'exploitations sur la période 1988 – 2010 concernée contre -26% pour le département. Cependant, on constate une accélération de ce phénomène sur la période 2010-2016 avec 52 exploitations de moins par an soit une diminution de 37%.

Nombre d'exploitations en suivant le rythme de ces dernières décennies



Conception et réalisation Anthony Plassan, 2020 – Source de données : Diagnostic agricole, 2017, Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Des conditions difficiles d'installation et de reprise

Selon le rapport d'activités d'AgroBio Périgord, en 2018, 55% des installations se sont effectuées hors cadre familial, ce qui démontre l'évolution du profil des agriculteurs présents sur le territoire. Les hors cadres familiaux nécessitent une attention toute particulière car ils portent des objectifs de vie bien différents, principalement basés sur des enjeux environnementaux et sociétaux. Ces « nouveaux » agriculteurs, qui privilégient le terme de « fermier », connaissent de nombreux freins à l'installation tant au niveau foncier qu'au niveau économique.

Selon le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture pour le territoire du Grand Périgueux en 2017, 58% des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans. L'âge moyen des exploitants est de 53 ans. la transmission est et sera dans les prochaines années, une composante essentielle si l'on souhaite maintenir l'activité agricole sur le territoire. Le travail en amont des projets est à privilégier car les agriculteurs sont très fortement attachés à leurs terres et doivent faire le « deuil » de leurs activités, avec parfois le logement sur l'exploitation.

- La Maison des Paysans est en charge de (re)créer du lien notamment entre les cédants et les porteurs de projets qui peuvent échanger au cours des cafés-transmissions qu'elle organise.
- La Chambre d'Agriculture mène aussi des actions d'accompagnement au renouvellement des générations d'agriculteurs avec des conseillers.
- Des formations sont aussi proposées aux hors cadres familiaux par AgroBio Périgord ou le Lycée Agricole de Coulounieix-Chamiers.

6. DES ACTIVITES AGRICOLES ET SYLVICOLES A PROTEGER

L'alimentation durable, un enjeu économique, social et de santé

Le foncier, une question centrale

Au regard du développement urbain que connaît le Grand Périgueux, le foncier fait l'objet de nombreuses convoitises qui ont pour effet de provoquer une hausse des prix, notamment en secteurs urbains. En maintenant des espaces dédiés à l'agriculture, on assure des circuits-courts de proximité ainsi qu'une alimentation locale aux habitants de l'Agglomération. La question foncière est la clé d'entrée de la dimension alimentaire, et notamment de sa préservation. Deux acteurs principaux interviennent sur le territoire :

- La communauté d'agglomération Le Grand Périgueux en préservant réglementairement les espaces à vocation agricole dans le PLUI (zone « Ap »),
- La SAFER qui contribue à maintenir la vocation agricole des terres et à limiter l'artificialisation des sols. Son outil le plus connu mais également efficace est la « préemption » des terres qui lui permet d'acheter des terres puis de les revendre à un agriculteur ou encore à des collectivités. Cet outil permet de conserver et pérenniser l'activité agricole sur le territoire.

Aujourd'hui, c'est l'un des freins les plus importants de la pérennisation de la dimension nourricière du territoire. Une récente concurrence est apparue avec des projets de centrales solaires photovoltaïques au sol.

Un contexte récent qui revoie le rapport urbain/rural

Selon un sondage de l'IFOP réalisé en 2018, 8 français sur 10 affirmaient que vivre à la campagne était la « vie idéale ». Avec la crise sanitaire de la COVID-19, un sentiment « d'urbanophobie » s'est enclenché avec un rejet *a priori* de la densité de la ville, tout en voulant en conserver les avantages. Concrètement, le milieu périurbain du Grand Périgueux est une opportunité pour les habitants puisqu'il offre les avantages de la ville tout en étant proche de la campagne, à condition de préserver l'équilibre urbain / rural qui existe sur le territoire.

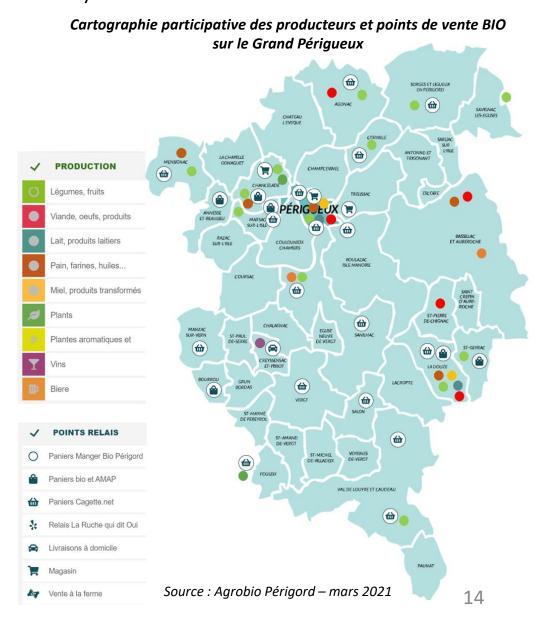
Selon l'INSEE, en 2016, 5 555 logements sont vacants sur le territoire du Grand Périgueux : c'est un enjeu d'urbanisme fort, qui rejoint l'une des problématiques des agriculteurs aujourd'hui : la difficulté de se loger s'il n'y a pas de bâti sur la ferme et/ou l'absence de bâti pour stocker le matériel et les productions. En l'absence d'habitation sur la ferme, il est nécessaire de trouver un logement à proximité pour éviter les déplacements dans une même journée ce qui complique la vie de famille ou encore la bonne réalisation de l'activité agricole.

Enfin, selon une enquête de 2018 effectuée par les étudiants du CFPPA de Coulounieix-Chamiers en Licence professionnelle, 60% des sondés se disent attentifs à la provenance des aliments (Mieux manger, consommer local, soutenir l'économie locale). La demande a été accentuée au moment de la crise sanitaire. Les consommateurs se sont très largement (re)connectés au territoire pour se nourrir même si le coût peut être trop élevé pour les consommateurs.

Les producteurs locaux installés sur le territoire

En 2017, la Chambre d'agriculture recense 549 exploitations agricoles sur le Grand Périgueux, dont seulement 9% ont engagé au moins une parcelle dans la démarche officielle Agriculture Biologique (AB) qui induit le respect d'un cahier des charges strict (soit 6,4% de la Surface Agricole Utile). 49 producteurs BIO ont ainsi été recensés.

Trois marchés de producteurs sont labellisés (Périgueux, Vergt, Val de Louyre et Caudeau) et 4 magasins de producteurs sont situés dans l'aire urbaine (Campagne Productions, Bon poids et Cie, Agora des champs et Ter'Ferm). Enfin 3 Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) sont implantées à Marsac, Boulazac et Annesse et Beaulieu).



Les enjeux de reterritorialisation du réseau d'approvisionnement alimentaire au travers du P.A.T.

Après avoir terminé la phase de diagnostic et de définition des enjeux, le Pays de l'Isle en Périgord va définir mi 2020 un plan d'actions afin de mettre en place à son échelle le Projet Alimentaire Territorial auquel le Grand Périgueux va contribuer. En voulant d'approvisionnement reterritorialiser le réseau n'impacte pas seulement alimentaire, on consommateurs, on garantit également aux producteurs locaux la possibilité de vendre localement en leur offrant des débouchés.

Un réseau d'approvisionnement existe sur le territoire, constitué des marchés locaux, des magasins de producteurs, des enseignes de distribution spécialisées, de plateformes comme Manger Bio Périgord, les sites de commandes en ligne comme la Cagette.net ou la livraison de paniers, etc. (cf. carte page précédente).

Outre la Chambre d'Agriculture et le Département de la Dordogne, des acteurs accompagnent les projets respectueux de l'environnement :

- AgroBio Périgord accompagne au niveau technique les productions plus respectueuses de l'environnement
- Terre de Liens porte des projets « innovants » et achète des terres agricoles pour favoriser l'installation accompagnée (7 fermes en Dordogne pour une surface totale de 200ha, dont une à Marsac sur l'Isle transmise par le Grand Périgueux en 2015 : 6 ha en maraîchage, petits fruits et verger)
- Pays'en Graine anime un réseau périgourdin des lieux-test agricoles sur le modèle des couveuses d'entreprises
- la Maison des Paysans accompagne les projets de transmissions et d'installations

Le Grand Périgueux gère un espace test à destination de maraîchers (Le Chambon à Marsac sur l'Isle).

La communauté d'agglomération est lauréate en 2021 de l'AMI Quartiers fertiles de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain avec un collectif de partenaires (Pays de l'Ilse en Périgord, associations, communes de Coulounieix-Chamiers et de Périgueux). Le projet qui sera mis en œuvre à court et moyen terme vise notamment à étudier la faisabilité d'une ferme urbaine à Périgueux, d'une micro-ferme urbaine sur la friche du camp militaire du Bas-chamiers emprise du projet de pôle de l'économie sociale et solidaire SÎLOT. Coulounieix-Chamiers et d'une nurserie de plants sur une friche horticole.

Une action de sensibilisation du Grand Public a également été financée en 2021 par l'ARS dans le cadre du Contrat Local de Santé « Conso'mets actifs » liant alimentation saine et activité physique (22 ateliers répartis sur le territoire en 2021 animés par 6 associations).

Cela contribue à développer des circuits-courts de proximité qui allient proximité géographique des productions et rémunération meilleure pour le producteur. Le territoire du Grand Périgueux, par son bassin de consommation et par le fait que Périgueux soit le chef-lieu de préfecture de la Dordogne, permet de jouer un rôle moteur.

Les enjeux de qualité induits par la transition écologique et la loi EGALIM

Au 1er Janvier 2022, au moins 50% des repas servis dans la restauration collective devront être composés de produits « durables et de qualité » dont 20% devront être bio. Ce principe résulte de la Loi EGALIM du 30 octobre 2018 pour l'Equilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous. Selon Interbio Nouvelle-Aquitaine, seulement 5 établissements de l'Agglomération sont labellisés comme ayant au moins 20% de bio dans les repas servis.

